

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 20 mars 2026

-----

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	13	13

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 h 00,  
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
16 mars 2026

**Etaient présents** : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAUT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie.

**Absents excusés** : Mme DILON Catherine, M. PANTALÉON Romain  
**Secrétaire de séance** : Mme VERZEAUX Mélanie

☆☆☆

### **CM-2026/14 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU GIP ARNIA**

Après le renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation du nouveau représentant de la commune auprès du GIP ARNIA, ainsi que son suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (vote à main levée à l'accord unanime des conseillers), à l'unanimité des membres votants :

- **DÉCIDE** de désigner Monsieur LÉCOLLE Richard en tant que représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée du GIP ARNIA, et Monsieur CHAPILLON Éric en tant que suppléant..

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

